




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-388**

Séance publique du

27 septembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190927- lmc1155341-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2019
Date de réception : mardi 1 octobre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : OPERATION D'AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE / SMAC - COMPTE RENDU
FINANCIER ANNUEL 2018**

Le 27 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/09/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Danièle BRUNET à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jules SUSINI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jean-Pierre BOUVET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
URBANISME

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2019

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. GALLESE Alexandre

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : OPERATION D'AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE / SMAC - COMPTE RENDU
FINANCIER ANNUEL 2018 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions de la convention de concession d'aménagement du Pôle Numérique/SMAC signée le 19 août 2013, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » a communiqué à la Ville d'Aix-en-Provence le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2018 joint en annexe. Le protocole d'accord signé en avril 2018 a permis la libération des terrains municipaux qui ont pu être vendus à VPG, via la SPLA. Les travaux de voirie ont donc pu commencer.

Le bilan fait ressortir un résultat d'exploitation à l'équilibre. En effet, le montant des dépenses s'établit à 3 057 939 € HT, de même, le montant cumulé des recettes est de 3 057 939 € HT, montants quasiment identiques à ceux du dernier bilan. A noter que la délibération n° DL.2018-236 du 11 juin 2018 et l'avenant n° 2 à la convention de concession fixant les conditions particulières d'intervention entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA « Pays d'Aix Territoires » en découlant prorogent la durée de la convention de deux ans, soit jusqu'au 2 mars 2021.

En conséquence, je vous demande, mes Chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2018 de la concession d'aménagement du Pôle Numérique/ SMAC Constance.

DL.2019-388 - OPERATION D'AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE / SMAC - COMPTE
RENDU FINANCIER ANNUEL 2018 -

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 10
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Eric CHEVALIER Alexandre
GALLESE Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI Jean-Marc PERRIN Marie-Pierre SICARD -
DESNUELLE Francis TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2019

.....

21 - Ville d'Aix en Provence - Pôle Numérique

Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) - Année 2018

Il est rappelé que la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires la mission d'aménager 5 ha de terrains lui appartenant dans le quartier Valcros de la Constance en vue d'y développer un Pôle Numérique au sens de l'appel à projet FRENCH TECH lancé par le gouvernement et d'y implanter une Salle de Musiques Actuelles (SMAC).

Le contrat de concession d'aménagement correspondant a été notifié à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires le 30 août 2013 pour une durée de 4 ans.

L'avenant n° 1 puis l'avenant n° 2 notifié le 17.07.2018 ont prolongé le délai d'exécution de la convention qui expire au mois de mars 2021.

NOTE DE CONJONCTURE

En 2016, une promesse unilatérale de vente a été signée avec Voyage Privé Groupe aux conditions validées par le comité de Pilotage de janvier 2015.

La S.P.L.A pays d'Aix Territoires a notifié en 2016 le marché des travaux de la voie de desserte à l'entreprise mais n'a pas délivré d'ordre de service de démarrage des travaux en attente de la signature de l'acte de cession des terrains à VPG qui doit générer les recettes nécessaires au financement des travaux.

Occupation des terrains par les familles roms :

La S.P.L.A Pays d'Aix Territoires a signalé dès juillet 2015 l'installation de familles de Roms sur le terrain encore propriété de la commune destiné à être cédé à VPG.

En décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé le versement d'une participation financière à l'opération d'un montant de 300 000 € H.T et un avenant n°1 a été passé pour prendre en compte cette participation et prolonger la durée de la convention de 18 mois.

La Ville a initié une procédure d'expulsion des Roms courant 2016. Par ordonnance du 3 novembre le TGI a débouté la Ville de sa demande d'expulsion en estimant que « la protection du droit de propriété portait atteinte de manière disproportionnée aux droits à la protection du domicile de la santé et de la scolarisation des défendeurs » et que les pièces fournies par la Ville n'attestaient pas l'imminence des travaux pour la construction du Pôle Numérique de la Constance.

La Ville a fait appel du jugement. La S.P.L.A Pays d'Aix Territoires et VPG ayant intérêt à agir sont intervenus volontairement au côté de la Ville dans cette cause d'appel

Le 15 juin 2017 la cours d'appel d'Aix en Provence a confirmé le jugement en première instance qui déboutait la Ville.

Par la suite la ville a entamé des démarches amiables avec proposition de relocalisation.

EXERCICE 2018

Un protocole d'accord avec les Roms permettant leur déplacement en dehors des emprises du Pôle Numérique a été signé par la Ville d'Aix-en-Provence en avril 2018.

Un avenant n° 2 a été passé prolongeant la durée de la convention de 24 mois, portant ainsi son terme au 02 mars 2021.

Un emprunt de 1,1 M € a été mobilisé pour financer les travaux de desserte en voirie et réseaux de la SMAC dans l'attente de la perception des recettes de la vente à VPG.

L'Ordre de Service de démarrage des travaux de la voirie de desserte a donc pu être notifié à l'entreprise EIFFAGE le 17 avril 2018.

Dès les terrains libérés par les Roms, la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires a procédé le 26 septembre 2018 à l'acquisition des terrains appartenant à la Ville puis à leur cession à Voyage Privé Group le 12 octobre 2018 après purge du droit de préemption.

PERSPECTIVES

- ✚ Achèvement des travaux de voirie en avril 2019.
- ✚ Démarrage des travaux de VPG en février 2019.
- ✚ Achèvement de le SMAC en juin 2019.

BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2018

1- DEPENSES

Le montant cumulé des dépenses est en légère augmentation à 3 057 939 € H.T (+ 1604 €) :

Le poste charge financières a été ajusté à la baisse (- 32 759€ HT), le foncier ayant été revendu rapidement à VPG suite au départ des Roms.

Le poste travaux a été augmenté (+34 363€ HT) pour prendre en compte l'actualisation contractuelle du marché de travaux le démarrage de ceux-ci ayant été très retardé (22 mois).

2- RECETTES

Le montant des recettes est en légère augmentation à 3 057 939 € H.T (+ 1604 €) due au réajustement des produits financiers sur l'excédent de trésorerie.

3- RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est à l'équilibre.

ECHEANCIER PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2018

LC11 Pôle Numérique La Constance
CRAC 2018

Ligne	Intitulé	Bilan Approuvé	Réalisé Total	Fin 2017 Année	2018 Année	2019 Année	Bilan Nouveau
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1	911 815	313 515	598 300	-911 815	0
	DEPENSES	3 056 335	2 146 124	341 821	1 804 303	911 815	3 057 939
1	ETUDES	35 900	35 900	35 900			35 900
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	1 150 000	1 114 200		1 114 200	35 800	1 150 000
3	TRAVAUX	1 510 001	684 409	18 376	666 034	859 955	1 544 364
4	HONORAIRES	70 000	54 724	37 305	17 419	15 276	70 000
5	FRAIS DIVERS	46 073	45 289	38 879	6 410	784	46 073
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS						
7	CHARGES FINANCIERES	34 361	1 602	1 362	241		1 602
8	REMUNERATIONS	210 000	210 000	210 000			210 000
	RECETTES	3 056 336	3 057 939	655 336	2 402 603		3 057 939
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	2 400 000	2 400 000		2 400 000		2 400 000
2	PARTICIPATIONS	650 000	650 000	650 000			650 000
3	SUBVENTIONS						
4	AUTRES PRODUITS	1 847	1 847	1 847			1 847
5	PRODUITS FINANCIERS	4 489	6 092	3 489	2 603		6 092
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS						
	FINANCEMENT						
	AMORTISSEMENTS	2 337 305	2 274 305	1 237 305	1 037 000		2 274 305
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	2 337 305	2 274 305	1 237 305	1 037 000		2 274 305
110	Remboursement emprunt	1 100 000					
113	Remboursement Ligne Trésorerie	1 237 305	2 274 305	1 237 305	1 037 000		2 274 305
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)						
3	TRESORERIE (SORTIES)						
	MOBILISATIONS	2 337 305	2 274 305	1 237 305	1 037 000		2 274 305
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	2 337 305	2 274 305	1 237 305	1 037 000		2 274 305
110	Encaissement emprunt	1 100 000					
113	Encaissement Ligne Trésorerie	1 237 305	2 274 305	1 237 305	1 037 000		2 274 305
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)						
3	TRESORERIE (ENTREES)						
	TRESORERIE				745 470	0	0
	TRESORERIE PERIODE	169 984	745 470	549 802	195 668	-745 470	0
	TRESORERIE CUMUL				745 470	0	0

Le Conseil d'Administration approuve le présent compte rendu à la collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès-verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

PÔLE NUMÉRIQUE DE LA CONSTANCE

ANNEXE AU CRAC 2018

TABLEAUX DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES DANS L'ANNEE

ACQUISITIONS						
Date acte authentique	Nature du bien	Adresse et référence cadastrale	Superficie	Acquéreur	Cédant	Prix et modalités de paiement
26-09-2018	Opération Pôle numérique et SMAC de la Constance à l'intérieur du périmètre de la ZAC de la Constance Parcelle de terre avec bâtiment en ruine.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ID 142 ▪ 255 route de Valcros, Aix-en-Provence 	22.960 m ²	S.P.L.A	Ville d'Aix-en-Provence	1.337.040, 00 €
						-

CESSIONS						
Date acte authentique	Nature du bien	Adresse et référence cadastrale	Superficie	Acquéreur	Cédant	Prix et modalités de paiement
12-10-2018	Parcelle de terre avec bâtiment en ruine.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ID 142 ▪ 255 route de Valcros, Aix-en-Provence 	22.960 m ²	CAMPUS VPG	S.P.L.A	2.880.000, 00 € T.V.A incluse
						-